



## Rupture periode de essai cdi / chomage

Par **anthony94**, le **02/02/2008** à **18:07**

Bonjour,

je suis au chomage depuis quelque mois j'ai retrouve un travail en cdi le 1er fevrier 2008 malheureusement le poste que j'occupe ne correspond pas a ce que j'ai signe je souhaite quitter l'entreprise vais-je pouvoir continuer a percevoir mes assedic si je rompt moi meme a la periode d'essai? sachant qu'il me reste un droit d'indemisation assedic jusqu'en janvier 2009

merci pour votre aide...